

Stéphane Lamotte, *L'affaire Girard-Cadière. Justice, satire et religion au XVIII^e siècle*, préface de Joël Fouilleron, Aix-en-Provence, Presses de l'Université de Provence, 2016, 306 p.

Annie Duprat



Édition électronique

URL : <http://cdlm.revues.org/8500>

ISSN : 1773-0201

Éditeur

Centre de la Méditerranée moderne et
contemporaine

Édition imprimée

Date de publication : 15 décembre 2016

Pagination : 339-340

ISSN : 0395-9317

Référence électronique

Annie Duprat, « Stéphane Lamotte, *L'affaire Girard-Cadière. Justice, satire et religion au XVIII^e siècle*, préface de Joël Fouilleron, Aix-en-Provence, Presses de l'Université de Provence, 2016, 306 p. », *Cahiers de la Méditerranée* [En ligne], 93 | 2016, mis en ligne le 15 juin 2017, consulté le 27 juillet 2017. URL : <http://cdlm.revues.org/8500>

Ce document a été généré automatiquement le 27 juillet 2017.

© Tous droits réservés

Stéphane Lamotte, *L'affaire Girard-Cadière. Justice, satire et religion au XVIII^e siècle*, préface de Joël Fouilleron, Aix-en-Provence, Presses de l'Université de Provence, 2016, 306 p.

Annie Duprat

- 1 L'affaire Girard-Cadière (accusation de viol puis d'avortement contraint de la part d'un père Jésuite sur la personne d'une de ses pénitentes) a défrayé la chronique dans les années 1730, tant dans le royaume de France qu'à travers toute l'Europe, grâce à la presse et aux factums, aux libelles, aux chansons et aux gravures de style leste, pour ne pas dire pornographique. Le procès qui se tient à Toulon en 1731 porte sur des faits qui se sont déroulés le plus souvent chez la victime entre 1728 et 1730. Jean-François Girard, 48 ans, originaire de Franche-Comté, est alors aumônier au séminaire royal de la Marine. Il est issu de la bourgeoisie moyenne en ascension sociale tout comme Catherine Cadière, âgée de 19 ans, originaire de Toulon, qui appartient au tiers ordre des Carmes. Les témoignages, qui mélangent un sentiment religieux exacerbé, la décrivent tantôt comme pénitente, ou dévote, ou mystique, mais toujours très exaltée. Mais nous ne sommes plus à l'époque d'Urbain Grandier et de l'affaire des possédées de Loudun et les archives montrent que la recherche de l'établissement des faits a été très minutieuse. Si « l'affaire Girard-Cadière » a tant défrayé la chronique, c'est qu'elle était emblématique de la critique virulente contre les Jésuites, ce combat largement mené par les Jansénistes (l'affaire Girard-Cadière se déroule peu après l'acceptation de la bulle *Unigenitus* et juste un an avant l'affaire des convulsionnaires de Saint-Médard à Paris). Elle devient, pour reprendre les termes du préfacier, le professeur Joël Fouilleron, une sorte de Rubick'cube

de l'Histoire car on peut l'étudier sous différents aspects, celle des rapports homme/femme n'étant pas le moindre, mais aussi des rapports de domination, jusque dans la désignation des avocats respectifs, la Cadière ayant droit à un certain Chaudon, avocat commis d'office qui parle à sa place (il va même jusqu'à signer « je »). Les ressources de la physiognomonie sont mobilisées afin de faire correspondre la description des visages des deux protagonistes avec les vices dont on les accuse.

- 2 Le livre est divisé en douze chapitres concis, d'un style agréable à lire, tous illustrés grâce à l'iconographie abondante que l'affaire a suscitée. On y lit les hésitations et les revirements de la Cadière, on y constate que la réaction des Jésuites, localement, ne s'inscrit pas dans une logique d'appartenance, à la différence de Paris où les affrontements avec les Jansénistes sont beaucoup plus virulents. Sans surprise, le jugement final contraint le père Girard à l'exil, pour éteindre le scandale. Il rejoint sa ville natale, Dole, où il meurt en 1733. La Cadière, condamnée aux dépens, sort de prison sous les vivats de la foule. Elle se terre quelque temps chez elle, à Toulon, avant de partir vers Nice, et/ou La Rochelle, et/ou Genève, peut-être même en Amérique, en tout cas loin du lieu de son malheur. Elle s'évanouit, littéralement sans laisser de traces et l'on ignore tout de sa mort. On ne saurait trouver meilleure fin à cette histoire qui, si elle n'est pas sans pareille dans sa nature (les archives conservant la trace de nombreux faits divers de ce type) est exceptionnelle par l'écho qu'elle a rencontré grâce au développement de la presse, des chansons, des gravures, des images et même des objets, comme ce joli « ruban à la Cadière », en soie (reproduit p.115). Deux sources méritent un traitement particulier : les factums et la correspondance. Les factums sont produits en grand nombre, recopiés, réédités, accompagnés de questions et de réponses qui constituent un deuxième tribunal de l'opinion. Notons en particulier les *Observations sur la fille Cadière*, attaque violente de la jeune fille qui permet d'attaquer davantage encore son suborneur, le père Girard, en tant que Jésuite et en tant que confesseur. Quant aux correspondances, elles appartiennent à un genre à cheval sur l'espace privé et sur l'espace public car leurs auteurs recopient et diffusent au-delà de leurs destinataires d'origine les lettres qu'ils ont écrites. Stéphane Lamotte examine tout particulièrement la correspondance entre le président Bouhier et l'avocat Mathieu Marais, ou celle de Jean-Dominique Mialon, bourgeois du Puy-en-Velay. Stéphane Lamotte, qui a retrouvé des caricatures et des pièces satiriques dans de nombreux fonds d'archives, jusqu'à la *Biblioteca civica centrale* de Turin, fournit quelques statistiques qui donnent une idée du retentissement de l'affaire : trente-neuf épigrammes, vingt-six chansons, seize brevets de la Calotte et combien de charivaris, de fables détournées. La morale de l'une d'entre elles rend compte de la critique populaire à l'encontre d'un verdict « qui noircit la colombe et blanchit le corbeau » ! Les trois derniers chapitres sont consacrés à l'affaire après l'affaire, durant les trois derniers siècles. On aurait pu croire que les passions se seraient apaisées à la fin du xx^e siècle : il n'en est rien à lire la correspondance échangée entre l'historien Michel Winock et le jésuite-archiviste Paul Duclos à propos d'un article de Pierre Darmon publié dans une revue destinée au grand public, *L'Histoire* en 1979. L'affaire Girard-Cadière sent encore le soufre.
- 3 L'état des sources et la bibliographie présentés à la fin de ce livre touchent à beaucoup de disciplines connexes à l'histoire, de l'anthropologie à la sociologie religieuse et à l'histoire du droit. Monographie rigoureuse et bien conduite, cette *Affaire Girard-Cadière* s'inscrit parfaitement dans la lignée de certains travaux de Robert Darnton comme *Le diable dans*

un bénitier. L'art de la calomnie en France, 1650-1800 paru en 2010 pour la traduction française.

AUTEUR

ANNIE DUPRAT

Université de Cergy-Pontoise
Laboratoire Agora